**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Canicule: des mesures sont nécessaires pour ménager les cours d'eau

**Les conditions météorologiques très sévères étant manifestement encore installées pour plusieurs jours, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires permettant de réduire les prélèvements d'eau et surtout d'éviter tout rejet intempestif dans les rivières déjà fragilisées.**

Le bilan des atteintes aux cours d'eau recensées en ce début d'été est éloquent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 4 pollutions majeures intervenues en l'espace de 20 jours, totalisant un linéaire de 20 km sur lequel la faune aquatique a été totalement anéantie. Parallèlement à cela, les gardes-pêche effectuent des pêches de sauvetage depuis 10 jours sur une dizaine de cours d'eau, dans le but de déplacer les populations piscicoles situées dans les tronçons risquant d'être prochainement asséchés.

La loi fédérale sur la protection des eaux a pour but de les protéger contre toute atteinte nuisible. Or, en cette période de manque d'eau, les cours d'eau se montrent particulièrement sensibles et vulnérables. La capacité des milieux à résister à des prélèvements d'eau et/ou des rejets intempestifs est fortement diminuée. Il convient par exemple de rappeler que les grilles des sacs à eaux pluviales, localisées sur les routes ou proches des habitations, aboutissent généralement dans les rivières. Aucun déversement de produit polluant ne peut y être toléré, à l'exemple des résidus de pesticides ou du chlore contenu dans l'eau des piscines ou de produits de nettoyage des fontaines.

Le Canton a prononcé l'interdiction de pompage en rivières pour le 18 juillet prochain. Certaines communes du pied du Jura ont, quant à elles, déjà incité leurs populations à modérer leur consommation en eau.

Les cours d'eau vaudois hébergent encore quelques joyaux de biodiversité, situés le plus souvent dans les tronçons conservés à l'état naturel ou à l'embouchure de rivières. Les citoyens et différents usagers de l'eau sont invités à la plus grande diligence, s'ils n'entendent pas péjorer les efforts significatifs consentis ces dernières décennies en matière de protection des eaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juillet 2010

DSE, Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche & des milieux aquatiques, Service des forêts, de la faune et de la nature, 079 237 42 53 Philippe Vioget, chef de la division laboratoire, Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 71 80